



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

foie gras

Question écrite n° 76625

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les acteurs de la filière « foie gras ». En effet, ils sont très préoccupés par l'avenir de leur secteur et considèrent que ce patrimoine culturel et gastronomique en France est menacé. À l'heure de la mondialisation, le marché chinois représente un potentiel immense avec une demande en constante augmentation pour la filière foie gras. Mais ce marché se ferme. Les producteurs se plaignent de ne plus exporter leur foie gras en raison de la législation chinoise qui interdit l'importation de viandes et d'abats crus. Afin de conquérir le marché chinois, les producteurs s'implantent directement sur place et transfèrent le savoir-faire et les techniques de production. En raison de cette « coopération » forcée, des entreprises chinoises, comme Delai ou Qingdao Jifa group, maîtrisent aujourd'hui parfaitement la filière de production, encouragées depuis 2005 par le gouvernement chinois qui a mis en place une politique de soutien à sa filière « foie gras ». Dans un avenir proche, il est certain qu'ils seront non seulement des concurrents en Asie mais aussi en France. C'est déjà le cas avec du foie gras « *made in China* » dénommé Pehigord dont le H ressemble étrangement à un R. Pour faire face à ce péril, il n'existe actuellement qu'une loi, celle du 5 octobre 2005, qui entend veiller à la préservation de notre patrimoine culturel, culinaire et social. Mais il est clair qu'elle ne suffit pas à préserver nos terroirs et nos savoir-faire restent menacés. Pour que l'activité se poursuive, il semble donc primordial qu'une campagne de communication nationale s'organise autour des producteurs et artisans français, afin de sensibiliser et d'alerter les consommateurs. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre.

Texte de la réponse

L'année 2009 a été marquée par une hausse de la consommation de foie gras des ménages, de plus de 7 % par rapport à 2008. La consommation de foie gras touche aujourd'hui une population de plus en plus étendue. De plus, les mises en place de canetons mulards pour la production de foie gras progressent de 3 %. Par ailleurs, si la production de foie gras en Chine connaît un certain développement, appuyée notamment par des entreprises françaises, il n'y a pas d'importation en France en provenance de ce pays. Enfin, un important programme de promotion comportant de nombreuses actions de communication à réaliser en 2010 a été présenté au Comité des palmipèdes à foie gras de FranceAgriMer le 25 mars par le comité national interprofessionnel des palmipèdes à foie gras. FranceAgriMer apportera son soutien financier à ce plan.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76625

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4365

Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7546